



# FACILITÉS DE CIRCULATION (FC)

QUESTIONS & RÉPONSES

# L'UNSA VOUS DIT TOUT

Après avoir sollicité l'entreprise à la demande de nos adhérents, l'UNSA vous informe sur quatre points. Que vous soyez agent, retraité ou ayant droit, voici les informations de dernière minute concernant vos FC.

## #1

Je suis ayant droit et je dois emprunter le réseau Île-de-France, comment dois-je procéder ? Les contremarques sont-elles toujours délivrées ?

Les contremarques de passage ainsi que les titres de transport pour les agents et les ayants droit sont toujours disponibles sur demande à l'ensemble des guichets.



PROACTIVE SUR LES QUESTIONS LIÉES AUX FACILITÉS DE CIRCULATION POUR LES ACTIFS, LES RETRAITÉS ET LES AYANTS DROIT, L'UNSA SE TIENT À VOTRE DISPOSITION SI VOUS ÉProuVEZ DES DIFFICULTÉS.

[federation@unsa-ferroviaire.org](mailto:federation@unsa-ferroviaire.org)



UNSA-FERROVIAIRE





## #2

Et si je suis agent ou retraité ?

Si votre Pass Carmillon n'a pas déjà été validé pour le réseau Transilien, vous devez le valider dans un distributeur automatique de billets (DAB) SNCF et non RATP.

## #3

Et si je suis ayant droit et je voyage avec une case digitale ?

Les bornes de contrôle automatique banlieue (CAB) en Île-de-France ne lisent pas les QR Codes et il n'y a pas d'évolution prévue par Transilien pour l'instant.

### VOUS AVEZ DEUX SOLUTIONS

- #1 Demander en amont de votre voyage une contremarque de passage aux guichets.
- #2 Demander l'ouverture du portillon *via* les bornes d'appel qui sont près des CAB si vous n'avez pas la contremarque et s'il n'y a pas de guichets disponibles.

## #4

Je suis retraité. Qu'en est-il des cases antérieures à 2005 qui doivent être transférées sur *Mes facilités de circulation* ? Cette demande n'est possible que lorsque la dématérialisation a été effectuée (cas des ayants droit des actifs) et pour les retraités qui ont déjà créé leur compte.

Soit vous vous connectez sur le site *Service aux retraités*, rubrique *Poser une question / Mes FC dématérialisées / Fichets antérieurs à 2005*, soit vous appelez le 0809 400 110, rubrique *Dématérialisation des FC*.



UNSA-FERROVIAIRE